

VENISSIEUX

SYNDICAT SUD CT VENISSIEUX

17 avenue Pierre Semard

Vénissieux 69200

Tel : 04 72 21 62 77

E-Mail : sudvenissieux@yahoo.fr

Site Internet: <http://sudctvenissieux.eklablog.com/>

Les Rythmes Scolaires en débat à Vénissieux... Pourquoi SUD ne participera pas à la prochaine réunion du 8 avril ?

La réforme des rythmes scolaires nous inquiète au plus haut point !

Tous les enfants de la République ne sont pas à égalité !

Les écoles privées ne sont pas obligées d'appliquer la réforme !

Les enfants ne sont pas logés à la même enseigne en fonction des moyens humains et matériels !

SUD CT Vénissieux appelle la ville de Vénissieux :

- à la « désobéissance civile » en rejetant en l'état cette réforme des rythmes scolaires qui bafoue le principe de libre administration des communes.

- à rejeter cette réforme comme plusieurs communes l'ont déjà fait et bien d'autres à venir.

La ville qui a pris la résolution d'informer les organisations syndicales, s'inscrit dans la démarche de la réforme, mais n'apporte pas de réponse aux revendications des organisations syndicales, mieux, elle a déjà publiée la nouvelle organisation pour la rentrée 2014 ?

Alors se rencontrer oui..., mais pourquoi faire ?

Notre syndicat est contre la concurrence des idées dans un cadre défini à l'avance !

En agissant ainsi, la ville ne souhaiterait-elle pas l'aval des organisations syndicales... ?

Nous avons des propositions et c'est sur celles ci que nous comptons négocier avec tous les acteurs publics de cette réforme !

Le débat sur les rythmes scolaires ne peut être dissocié d'une réflexion de fond sur une école émancipatrice ; une réforme des rythmes scolaires est inséparable d'une amélioration des conditions d'accueil et d'enseignement pour les élèves, et des conditions de travail de l'ensemble des personnels.

Pour les territoriaux de Vénissieux cette réforme des rythmes scolaires va profondément modifier leur travail.

Notre syndicat, en préliminaire d'éventuelles négociations aurait souhaité s'appuyer sur les conclusions sérieuses d'une expertise menée par le CHSCT . Le CHSCT (en référence notamment au DUE - Document Unique d'Evaluation des risques professionnels) est la seule instance aujourd'hui en mesure de faire expertiser leur travail par les salariés. Le 20 décembre 2013, notre syndicat qui a saisi le secrétaire adjoint du CTP (CGT) pour demander une expertise par le CHSCT des rythmes scolaires, reste sans réponse à ce jour. Pourquoi ?

A défaut d'expertise du CHSCT, nous exigeons que des mesures soient prises pour améliorer les conditions de travail du personnel dans les écoles et les accueils périscolaires et en particuliers par :

La création d'un volant de titulaires mobiles pour tous les emplois précaires d'animation ou des écoles tenant compte de l'évolution démographique actuelle et prévisible de la ville.

La reconnaissance des pénibilités et des responsabilités pour les métiers d'ATSEM, d'animateurs, d'agents des écoles... par la réduction du temps de travail hebdomadaire et la prise en compte de ces critères pour un réajustement du RI de fonction. Lorsqu'un agent est sanctionné, la ville évoque une faute, elle reconnaît ainsi la responsabilité de l'agent. Alors pourquoi la cotation 1 ne sert aucune indemnité de responsabilité et encore moins de pénibilité ? Alors pourquoi la pénibilité du métier des agents de restauration n'est-elle pas reconnue par le RI de fonction ? L'Observatoire Social Territorial écrit dans un communiqué le 20 janvier 2014 : Aucun autre emploi de catégorie C ne comprend autant de contraintes de sécurité sanitaire et de service que celui d'agent polyvalent de restauration .

Le recrutement de personnel de terrain qualifié titulaire à temps complet ;

La titularisation à temps complet de tous les précaires ;

La fin de la double voire triple hiérarchie ;

L'octroi d'heures de concertation et de préparation comprises dans le temps de travail;

La fin des journées à multiples coupures ;

L'amélioration des taux d'encadrement ;

La révision des missions fixées par le statut des ATSEM et des agents techniques qui permettent une harmonisation de ces métiers.

La création de conseils scolaires dans l'intérêt des enfants dans lesquels les organisations syndicales des personnels auraient toute leur place (Une vraie démarche pour faire participer toutes les personnes concernées à des mises en commun des différents savoirs , à l'étude des expériences de chacun)